

À une séance du budget du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **14 décembre 2022** à **19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller Monsieur Claude Mercier, conseiller Monsieur François Leblanc, conseiller Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

#### Absence:

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Marc-André Caron, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

### Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

#### Résolution numéro 531-2022

### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

# Avis public et certificat

La secrétaire donne lecture de l'avis public qui stipule qu'une séance spéciale a lieu le 14 décembre 2022 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations des années 2023-2024-2025.

Elle fait aussi lecture de son certificat attestant qu'une copie a été affichée aux endroits désignés pour les avis publics (mairie et église), le 5 décembre 2022 ainsi que publié sur le site internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

### Résolution numéro 532-2022

Dépôt des prévisions budgétaires 2023 – Article 954.1 du Code municipal

ATTENDU QUE

les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2023 sont fixées à 7 728 390 \$;



### **REVENUS:**

TOTAL DES REVENUS	7 728 390 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	0\$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	(221 594 \$)
TRANSFERTS CONDITIONNELS (Gouvernement du Québec et Canada)	492 448 \$
AUTRES SERVICES (loyers, intérêts et divers)	267 565 \$
AUTRES (licences, permis, amendes & pénalités)	272 000 \$
SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	15 870 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	340 000 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	974 620 \$
TAXES SPÉCIALES POUR SERVICE DE LA DETTE	855 002 \$
TAXES GÉNÉRALES	4 732 479 \$

## **DÉPENSES:**

CONSEIL ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 624 642 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 315 359 \$
TRANSPORT	1 768 086 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 627 417 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	13 693 \$
AMÉNAGEMENT - URBANISME - DEVELOPPEMENT	285 740 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 068 785 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
· Remboursement capital	521 535 \$
· Remboursement intérêt (dettes et autres)	578 121 \$
FINANCEMENT ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT, SDREF ET DCTP	(41 462 \$)
RÉSERVE ÉLECTIONS	10 000 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	190 00 \$
CONCILIATION A DES FINS BUDGÉTAIRES (amortissement)	(1 233 526 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	7 728 390 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le budget 2023.

# Résolution numéro 533-2022

Publication du sommaire du budget 2023

ATTENDU QUE

conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec, le sommaire du budget sera distribué à toute la population par le biais du bulletin d'information Le Jacobin du mois de février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la publication du sommaire du budget 2023.



Municipalité de Saint-Jacques

## Résolution numéro 534-2022

# Programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le Programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025, à savoir :

2023	
ADMINISTRATION	
Informatique – équipements - fonds général	10 000 \$
VOIRIE	
Trottoir	400 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
Réfection de la rue Du Collège- Règlement d'emprunt et sub- vention TECQ	3 000 000 \$
AMÉNAGEMENT DE PARCS	
Parc Nature	25 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	
TOTAL DE L'ANNÉE 2023 :	3 435 000 \$

2024		
ADMINISTRATION		
Informatique – équipements - fonds général	10 000 \$	
VOIRIE		
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réfection rue Forest	3 500 000 \$	
AMÉNAGEMENT DE PARCS		
Parc Nature (si obtention de la subvention PARIT)	55 000 \$	
LOISIRS ET CULTURE		
Construction d'un bâtiment de service au parc Aimé-Piette – Règlement d'emprunt 010-2019 – en attente de subvention	638 000 \$	
Aménagement d'un toit sur la patinoire –	551 000 \$	
Règlement d'emprunt 009-2019 – en attente de subvention	1 000 000 ¢	
Réfection du Centre Culturel du Vieux-Collège –  En attente de subvention	1 000 000 \$	
TOTAL DE L'ANNÉE 2024 :	5 754 000 \$	



Municipalité de Saint-Jacques

### **ADMINISTRATION**

• Informatique – équipements - fonds général

10 000 \$

#### **VOIRIE**

### HYGIÈNE DU MILIEU

3 500 000 \$ Réservoir d'eau potable -Règlement d'emprunt 003-2017 – en attente de subvention Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées -

Règlement 004-2020 - en attente de subvention

3 500 000 \$

## AMÉNAGEMENT DE PARCS

Parc Nature (si obtention de la subvention PARIT)

55 000 \$

#### LOISIRS ET CULTURE

**TOTAL DE L'ANNÉE 2025 :** 

7 065 000 \$

## Résolution numéro 535-2022

### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 04.

[Signé] Josée Favreau, OMA, g.m.a. Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé] Josyanne Forest, Mairesse

Les résolutions numéro 531-2022 à 535-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.